

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 21-sept.-2009

Date de révision 31-janv.-2025

Numéro de révision 8

1. Identification

Nom du produit Acétate de vinyle

Cat No.: AC140840000; AC140840010; AC140840025; AC140840100;

AC140840250

No. CAS 108-05-4

Synonymes Ethenyl ethanoate; Vinyl A monomer; Ethenyl acetate

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Acros Organics

One Reagent Lane

Fair Lawn, NJ 07410

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Fabricant

Fisher Scientific Company One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410 Tel: (201) 796-7100

Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Liquides inflammables Catégorie 2
Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 4
Cancérogénicité Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition Catégorie 3

unique)

Organes cibles - Appareil respiratoire.

Dangers physiques non classés ailleurs Catégorie 1

Une polymérisation dangereuse peut se produire

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables
Nocif par inhalation
Peut irriter les voies respiratoires
Susceptible de provoquer le cancer
Une polymérisation dangereuse peut se produire



Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Other Hazards

Sensible à la lumière

Contient un perturbateur endocrinien connu ou suspecté

3. Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Acétate de vinyle	108-05-4	> 99
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	< 0.01

|--|

Acétate de vinyle

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Symptômes et effets les plus

importants

Difficulté à respirer. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatique, des nausées et des

vomissements

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique. Une eau atomisée peut être utilisée pour

refroidir les contenants fermés. Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les

contenants fermés.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair -8 °C / 17.6 °F

Méthode - Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation 385 °C / 725 °F

Limites d'explosivité

Supérieures 14.0% Inférieure 2.6%

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

SantéInflammabilitéInstabilitéDangers physiques232N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Précautions environnementales Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Consulter la section 12 pour des données

écologiques supplémentaires. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration.

7. Manutention et stockage

Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'iinflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Entreposage.

Conserver dans un endroit sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Protéger de la lumière directe du soleil. Réfrigérateur/inflammables. Peut former des peroxydes explosifs en cas de stockage prolongé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Matières incompatibles. Acides. Bases. Oxygène. Peroxydes. Anhydrides acides. Métaux.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita nnique	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Acétate de vinyle	TWA: 10 ppm TWA: 35 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 53 mg/m³	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 35 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 53 mg/m³	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	(Vacated) TWA: 10 ppm (Vacated) TWA: 30 mg/m³ (Vacated) STEL: 20 ppm (Vacated) STEL: 60 mg/m³	Ceiling: 15 mg/m³
1,4-Dihydroxybenzène	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	,	IDLH: 50 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection des mains

Lunettes de sécurité
Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
Caoutchouc butylique	< 160 minutes	0.635 mm	Taux de perméation 6

µg/cm2/min Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement aiusté, utilisé et entretenu Type de filtre recommandé: Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Brun conforme au EN14387

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide État physique Aspect Transparent Odeur doux

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Point/intervalle de fusion -93 °C / -135.4 °F Point/intervalle d'ébullition 72 - 73 °C / 161.6 - 163.4 °F

-8 °C / 17.6 °F Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures 14.0% Inférieure 2.6%

Pression de vapeur Aucun renseignement disponible Densité de vapeur Aucun renseignement disponible

Densité 0.930 Solubilité

23 g/L @ 20 °C Coefficient de partage octanol: eau Aucune donnée disponible

385 °C / 725 °F Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Aucun renseignement disponible Viscosité Aucun renseignement disponible

Formule moléculaire C4 H6 O2 86.09 Masse moléculaire

10. Stabilité et réactivité

Date de révision 31-janv.-2025

Acétate de vinyle

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Peut former des peroxydes explosifs. Stable dans des conditions normales. Sensible à la

lumière.

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Excès de

chaleur. Exposition à la lumière. Produits incompatibles.

Acides, Bases, Oxygène, Peroxydes, Anhydrides acides, Métaux Matières incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

Une polymérisation dangereuse peut se produire. Polymérisation dangereuse

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Acétate de vinyle	LD50 = 2900 mg/kg (Rat)	LD50 = 2335 mg/kg (Rabbit)	LC50 = 3680 ppm (Rat) 4 h
1,4-Dihydroxybenzène	LD50 = 298 mg/kg (Rat)	LD50 = 74800 mg/kg (Rabbit)	Non inscrit(e)

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Danger de cancer possible. Peut provoquer le cancer sur base des données animales. Le

tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Acétate de vinyle	108-05-4	Group 2B	Non inscrit(e)	A3	Х	A3
1.4-Dihvdroxybenzène	123-31-9	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	A3	Non inscrit(e)	A3

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme A1 - cancérogène connu pour l'être humain

gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - Confirmed Animal Carcinogen

A1 - Confirmed Human Carcinogen

A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains

A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

Aucun renseignement disponible. Effets sur la reproduction

Acétate de vinyle

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Appareil respiratoire

STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des

maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Composant	UE - Liste de perturbateurs endocriniens potentiels	UE - Perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
Acétate de vinyle	Group III Chemical	Non applicable	Non applicable

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance:. Nocif pour les organismes aquatiques. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Acétate de vinyle	Non inscrit(e)	LC50: = 14 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: 26.1 - 36.63 mg/L, 96h static (Poecilia reticulata) LC50: 15.04 - 21.54 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)	EC50 = 2080 mg/L 5 min	Non inscrit(e)
1,4-Dihydroxybenzène	EC50: = 0.335 mg/L, 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 0.1 - 0.18 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: = 0.17 mg/L, 96h (Brachydanio rerio) LC50: = 0.044 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: = 0.044 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 0.038 mg/L 15 min EC50 = 0.0382 mg/L 30 min EC50 = 0.042 mg/L 5 min EC50 = 23.75 mg/L 60 min	EC50: = 0.29 mg/L, 48h (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.

Composant	Log Poctanol/eau	
Acétate de vinyle	0.73	
1,4-Dihydroxybenzène	0.59	

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets

dangereux pour garantir une classification totale et précise.

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1301

Nom officiel d'expédition VINYL ACETATE, STABILIZED

Classe de danger 3 Groupe d'emballage ||

_ TMD

No ONU UN1301

Nom officiel d'expédition VINYL ACETATE, STABILIZED

Classe de danger Groupe d'emballage

IATA

No ONU UN1301

Nom officiel d'expédition VINYL ACETATE, STABILIZED

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

IMDG/IMO

No ONU UN1301

Nom officiel d'expédition VINYL ACETATE, STABILIZED

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

15. Renseignements sur la réglementation

Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
Acétate de vinyle	108-05-4	X	-	Х	ACTIVE	203-545-4	ı	-
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	Х	-	Х	ACTIVE	204-617-8	-	-

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Acétate de vinyle	108-05-4	Х	KE-35324	Х	Х	X	Х	Х	Х
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	Х	KE-35112	Х	Х	Х	Х	Х	Х

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Acétate de vinyle	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances Part 4		Subject to Monitoring and Surveillance Activities

Acétate de vinyle

	Substance		
1,4-Dihydroxybenzène	Part 1, Group A Substance Part 4 Substance	Schedule I	Subject to Monitoring and Surveillance Activities

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acétate de vinyle	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-
1,4-Dihydroxybenzène	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
Acétate de vinyle	108-05-4	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
Acétate de vinyle	108-05-4	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Annex I - Y39

16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

Date de préparation21-sept.-2009Date de révision31-janv.-2025Date d'impression31-janv.-2025

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

